

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –

Règle 18 *ter* .3)

*Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a envoyé au Bureau international une notification de refus provisoire total et, toutes les procédures devant cet Office étant achevées, l'Office confirme à présent le refus de protection de la marque pour tous les produits et/ou services.*

I.	Office qui envoie la déclaration : Institut National de la Propriété intellectuelle, Rive gauche, la Maison des ministères, rue Orynbor, bâtiment 8, entrée 13, bloc 4, 010000, Astana, Kazakhstan Téléphone: +7(7172) 50-29-15
II.	Numéro de l'enregistrement international : <b>497340 de 13/12/2006</b>
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : <b>BARONI S.P.A. 15, via Santi, I-41033 CONCORDIA SULLA SECCHIA (IT)</b>
IV.	La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et/ou services. <b>cl. 25 - totalement</b>
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : Sakhipov A. N. Sous-directeur 
VI.	Date : <b>16/07/2010</b> 